

Outil VALID-RTC

Guide de lecture des tableaux de contrôle Campagne RTC 2017

Mai 2018



Table des matières

Qualité des données RTC 2016.....	8
Nouveautés de VALID-RTC.....	9
0 Contrôles préalables.....	10
Tableau 0.1 : Les contrôles préalables.....	10
Tableau 0.2 : Découpage de l'établissement	10
Tableau 0.2.1 : Nombre de SA créées par type de SA	10
Tableau 0.2.2 : Typage de la restauration et la blanchisserie	11
Tableau 0.3 : Contrôles à la saisie	11
1.1 Contrôles fondamentaux du RTC – RTC.....	12
Tableau de synthèse des fondamentaux du RTC.....	12
Tableau 1.1.1 : Comparaison entre le RTC et le CF.....	12
Tableau 1.1.1.a: Comparaison du total des charges RTC et CF - Charges par titre donné à titre informatif.....	13
Tableau 1.1.1.b: Comparaison du total des produits RTC et CF - Produits par titre donné à titre informatif.....	13
Tableau 1.2 : Ventilation totale des charges incorporables et des produits déductibles sur les SA	14
Tableau 1.3 : Liste des SA ayant des charges nettes > 0 avec des clés de répartitions = 0	15
1.2 Validations prioritaires.....	17
Tableau de synthèse des validations prioritaires	17
Tableau 1.2.1 : Comparaison du découpage analytique en SAC dans le RTC avec les données du PMSI.	17
Tableau 1.2.2 : Comparatif de nombre de journées recalculées à partir du PMSI au total pour les 4 champs	17
Tableau 1.2.3 : Liste des SA vides à supprimer	17
Tableau 1.2.4 : Comparaison de nombre d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et du CF 2017.....	18
Tableau 1.2.5a: Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PM n'est pas attendu; exclusion des SA vides)	18
Tableau 1.2.5b: Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PNM n'est pas attendu; exclusion des SA vides)	19
2 Découpage analytique.....	19
Tableau 2.1 : Liste des modifications effectuées sur les SA entre 2016 et 2017.....	19
Tableau 2.2a : Liste des activités spécifiques Psy autres du RTC 2017.....	20
Tableau 2.2b : Liste des activités spécifiques Psy autres du RTC 2016.....	21
Tableau 2.3 : Compatibilité de mode de prise en charge des SAC MCO.....	22

Tableau 2.4 : Section Consultations MCO - Section à créer s'il y a un montant dans le compte 7472 Subventions et participations versées au titre de la PMI	22
Tableau 2.5: Vérification de la présence d'une SA UHCD dans le découpage analytique dès lors que l'ES a créé une SAMT Urgences issue du décret.....	22
3 Charges et Produits – RTC Données 2017	24
Tableau 3.1 : Plan comptable	24
Tableau 3.1.1 : Cohérence des montants sur les comptes de charges mixtes incorporables/non incorporables ou comptes de produits mixtes déductibles/non déductibles	24
Tableau 3.1.2: Tableau récapitulatif des montants des comptes 77 (produits exceptionnels).....	25
Tableau 3.1.3: Liste des comptes avec reclassement extra-comptable et commentaires et autres comptes avec commentaires	26
Tableau 3.2 : Affectation des charges et des produits	28
Tableau 3.2.1 : Pourcentage du titre 2 dans la SA Pharmacie	28
Tableau 3.2.2a (exploratoire): Comparaison avec les données de FICHCOMP : MED avec le compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques.....	28
Tableau 3.2.2b (exploratoire): Comparaison avec les données de FICHCOMP : MED ATU avec le compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU.....	29
Tableau 3.2.3 : Liste des SA avec des charges nettes négatives.....	30
Tableau 3.2.4 : Contrôle de cohérence sur l'affectation des charges et des produits sur les sections structure immobilier et structure financière.....	30
Tableau 3.2.5 : Validation des charges et des recettes des activités subsidiaires et du remboursement des frais des CRA	31
Tableau 3.2.6 : Commentaires dans l'onglet cpte_CN.....	32
4 Contrôle sur la saisie des ETPR.....	33
Tableau 4.1 : Evolution du nombre d'ETPR, des charges, du coût de PM (hors internes et étudiants) / PI / PNM entre 2016 et 2017 et écart du coût de PM (hors internes et étudiants) / PNM par rapport au référentiel.....	33
Tableau 4.2 : Evolution du nombre d'ETPR entre 2016 et 2017, par grande famille de SA	35
Tableau 4.3 : Evolution des coûts moyens d'ETPR entre 2016 et 2017, par grande famille de SA	35
Tableau 4.4 : Comparaison de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et de l'EPRD de l'année 2018 sur les données 2017.....	36
5 Analyse des coûts d'UO des SA auxiliaires	37
Tableau 5.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges, du coût d'UO des SA auxiliaires entre 2016 et 2017 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel	37
Tableau 5.2: Liste des SA avec clé demandée = OUI dans le cas où nombre de clés = charges (hors clé automatique).....	39
Tableau 5.3: Liste des SA avec UO demandée =OUI dans le cas où nombre d'UO =charges (hors UO automatique).....	39

Tableau 5.4: Cohérence de saisie entre onglet C_ind et Clé_UO sur les SA Blanchisserie et Restauration pour l'ACT_SUB3 et CRPA.....	40
Tableau 5.5: Comparaison ICR calculés à partir du PMSI et ICR déclarés dans le RTC	40
Tableau 5.6: Comparaison nombre de résumé PMSI déclarés dans le RTC et nombre de résumé calculé à partir du PMSI.....	41
6 Analyse des coûts d'UO des SA définitives	43
Tableau 6.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges nettes, du coût d'UO des SA auxiliaires entre 2016 et 2017 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel.....	43
Tableau 6.2 : Nombre de repas et de kilos de linge consommés par jour	44
7 Activités spécifiques.....	45
Tableau 7.1 : Evolution des charges affectées sur les act. Spé par rapport à 2016.....	45

Sigles utilisés

AA	Arbre analytique
CB	Charges brutes
CF	Outil de recueil ATIH des comptes financiers
CN	Charges nettes
CNmaj	Charges nettes majorées
CRPA	Section Remboursement de frais des CRA
ES	Etablissement de santé
HAD	Hospitalisation à domicile
LGG	Logistique et gestion générale
LM	Logistique médicale
MCO	Médecine-Chirurgie-Obstétrique
Cpte_CN	Il s'agit de l'onglet de répartition des charges et des produits sur les sections d'analyse.
PSY	Psychiatrie
SA	Section d'analyse
SAMT	Sections médico-techniques
SI	Système d'information
SSR	Soins de suite et de réadaptation
T1	Charges de titre 1
UO	Unité d'œuvre

Typologies utilisées dans les tableaux de contrôle

Les grandes familles de SA :

- MCO-Hospitalisation
- MCO-Activités spécifiques
- MCO-Activité externe
- Dialyse - Radiothérapie - Urgences
- Hospitalisation à domicile
- SSR-Hospitalisation
- SSR-Activités spécifiques
- SSR-Activité externe
- PSY-Hospitalisation
- PSY-Activité externe
- Activités spécifiques autres
- LM
- LGG
- SAMT
- STR
- Activités subsidiaires
- Remboursement de frais des CRPA

Les groupes SAMT :

- SAMT: Laboratoires d'analyses médicales biologiques (hors Anatomico-Cyto-Pathologie): 93231 +93233 +93234 +93235
- SAMT: Laboratoire d'anatomico-Cyto-Pathologie: 93232
- SAMT: Blocs opératoires (hors bloc gynéco-obstétrical): 93241 +93242
- SAMT: Bloc gynéco-obstétrical: 93243
- SAMT: Imagerie (hors médecine nucléaire): 93251 +93252 +93254 +93255 +93259
- SAMT: Médecine nucléaire (in vivo): 93253
- SAMT: Anesthésiologie: 93261
- SAMT: Réadaptation et rééducation: 93273
- SAMT: Autres explorations fonctionnelles: 93283 +93284 +93285 +93286 +93289
- SAMT: Explorations fonctionnelles cardio-vasculaires: 93281
- SAMT: Explorations fonctionnelles pneumologiques: 93282
- SAMT: Explorations fonctionnelles d'urodynamique: 93287
- SAMT: Autres activités médico-techniques: 93291 +93299 +932990 +9329900

Catégories d'établissements

- 10M<CH<20M
- 20M<CH<70M
- 70M<CH<150M
- CH<10M
- CH>150M
- CHU
- CLCC
- EBNL

Type de SA de ARCANH

Type de SA	Libellé
LGG	Logistique et Gestion générale
LGG_PARAM	Logistique et Gestion générale paramétrable
LM	Logistique médicale
STR	Structure
SAMT_INT	Section médico-technique interne
SAMT_ST	Section médico-technique sous-traité
PLATEAU_PSY	Plateau Psy
SAC_MCO	Section d'hospitalisation du MCO
DEF_SAMTURG	SAMT définitive Urgences
DEF_SAMTRDTH	SAMT définitive Radiothérapie
DEF_SAMTDIA	SAMT définitive Dialyse
CONSULT_MCO	Consultation MCO
ACTEXT	Actes externes MCO
HAD	Hospitalisation à domicile
SAC_SSR	Section d'hospitalisation du SSR
CONSULT_SSR	Consultations et actes externes SSR
SAC_PSY	Section d'hospitalisation de la Psychiatrie
CONSULT_PSY	Prise en charge ambulatoire en Psychiatrie
ACTSPE_MCO	Activité spécifique du MCO
ACTSPE_MCOsans-imput	Activité spécifique du MCO sans imputation
ACTSPE_MCO_SMUR	Activité spécifique du MCO SMUR
ACTSPE_SSR	Activité spécifique du SSR
ACTSPE_SSRsans-imput	Activité spécifique du SSR sans imputation
ACTSPE_PSY	Activité spécifique de la Psychiatrie
ACTSPE_AUT	Activité spécifique autre
SUBS	Activité subsidiaire
CRPA	Section remboursement des CRPA
RVH	Section Réseau-Ville Hôpital

Récapitulatif des formules utilisées pour les ratios

Sections concernées	Valeurs
Coût d'ETPR	
Toutes sections	CN du T1 nettes des comptes 6...9 / Nb ETPR
Coût d'UO	
LGG : Blanchisserie/Restauration /garage/Biberonnerie	Charges brutes / Nombre d'UO
Pharmacie/ Hygiène hospitalière /Stérilisation	Charges brutes / Nombre d'UO
SAMT	Charges brutes + LM ventilée au prorata des clés de répartition / Nombre d'UO
Hospitalisation	CNmaj/ Nombre d'UO

Qualité des données RTC 2016

Fondamentaux

Catégorie d'ES	% critère 1_1_1 validé en 2016	% critère 1_1_1 validé en 2015	% critère 1_1_2 validé en 2016	% critère 1_1_2 validé en 2015	% critère 1_1_3 validé en 2016	% critère 1_1_3 validé en 2015
10M<CH<20M	96,9 %	80,0 %	98,4 %	98,5 %	90,6 %	92,3 %
20M<CH<70M	98,2 %	84,2 %	99,1 %	97,9 %	96,9 %	97,9 %
70M<CH<150M	97,5 %	86,1 %	99,2 %	98,3 %	95,8 %	95,7 %
CH<10M	98,1 %	81,5 %	98,7 %	94,4 %	89,6 %	95,0 %
CH>150M	96,4 %	96,4 %	100,0 %	100,0 %	96,4 %	100,0 %
CHU	86,7 %	71,0 %	90,0 %	90,3 %	93,3 %	96,8 %
CLCC	93,8 %	58,8 %	100,0 %	100,0 %	93,8 %	94,1 %
EBNL	92,3 %	67,8 %	98,7 %	96,3 %	91,4 %	95,4 %
Total	95,5 %	77,2 %	98,6 %	96,4 %	92,5 %	95,8 %

Par rapport au RTC 2015 :

- ➔ Augmentation des critères 1 et 2
- ➔ Baisse du critère 3 qui pourrait être expliqué par :
 - Confusion clé/UO (ex : pharmacie)
 - Clé Pharmacie par rempli automatiquement
 - Clé LM devenues obligatoires

Validations prioritaires

Critères
Tableau 1.2.1: Découpage PMSI/RTC
Tableau 1.2.2 : Comparatif de nombre de journées recalculées à partir du PMSI, au total par champ
Tableau 1.2.3: Liste des SA vides à supprimer
Tableau 1.2.4a : Comparaison de nombre d'ETPR PM / PI / PNM du RTC et du CF 2016
Tableau 1.2.4b : Comparaison de nombre d'ETPR PM / PI / PNM du RTC et de l'EPRD de l'année 2017 sur les données 2016
Tableau 1.2.5a: Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues
Tableau 1.2.5b: Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues

Catégorie d'ES	% critère 1_2_1 validé	% critère 1_2_2 validé	% critère 1_2_3 validé	% critère 1_2_4a validé	% critère 1_2_4b validé	% critère 1_2_5a validé	% critère 1_2_5b validé
CLCC	100,0 %	93,8 %	100,0 %	43,8 %	56,3 %	100,0 %	100,0 %
20M<CH<70M	78,1 %	88,8 %	85,3 %	80,8 %	62,9 %	99,1 %	99,6 %
CH<10M	87,1 %	93,7 %	90,9 %	78,2 %	52,4 %	100,0 %	100,0 %
70M<CH<150M	60,2 %	80,5 %	79,7 %	84,7 %	82,2 %	98,3 %	99,2 %
CH>150M	50,0 %	71,4 %	75,0 %	82,1 %	82,1 %	100,0 %	100,0 %
EBNL	74,4 %	90,1 %	86,8 %	75,3 %	52,3 %	99,1 %	99,1 %
10M<CH<20M	67,2 %	89,1 %	89,1 %	67,2 %	59,4 %	100,0 %	100,0 %
CHU	33,3 %	56,7 %	53,3 %	53,3 %	50,0 %	96,7 %	100,0 %
Total	75,4 %	88,6 %	86,1 %	76,7 %	58,1 %	99,3 %	99,5 %

La plupart des ES ont atteint les critères de validations prioritaires : plus de 70% pour chaque critère, sauf le critère 1.2.4b. En effet, le critère 1.2.4b – Comparaison du nombre d'ETPR PM/PI/PNM du RTC et de l'EPRD de l'année 2017 sur les données 2016 : Constat d'un pourcentage plus faible d'attente de ce critère par rapport aux autres (58% d'atteinte). Cela pourrait être expliqué par le biais entre le recueil des ETPRS dans l'EPRD et le RTC. Ce contrôle sera maintenu mais transféré dans l'onglet 4-Contrôle ETPR en 2017.

Nouveautés de VALID-RTC

Onglet	Nouveautés
0 : Contrôles préalables	Ajout dans le tableau 0.1.3 - Contrôle à la saisie : Les commentaires de l'onglet Contrôle saisie RTC
1.2 - Validation prioritaire du RTC	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout dans le tableau 1.2.1-Comparaison avec les données PMSI : Indication ARHGOS et détailler les type d'autorisation d'UM. - Suppression du tableau 1.2.4b: Comparaison du nombre d'ETPR PM/PNM du RTC et de l'EPRD
2 - Découpage analytique	Ajout du tableau 2.5: Un contrôle SAMT urgences et UHCD : à partir du moment où l'ES a créer une SA Urgences, il doit avoir une section UHCD
3.1- Plan comptable	Ajout du tableau 3.1.3: Liste des comptes avec reclassement extra-comptable et commentaires et autres comptes avec commentaires
3.2 Charge Produit	Ajout du tableau 3.2.6: Commentaires onglet cpte_CN
4 - Contrôle sur la saisie des ETPR	Ajout du tableau 4.4: Comparaison du nombre d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et de l'EPRD
5 - Analyse des coûts d'UO des SA auxiliaires	Ajout des tableaux : <ul style="list-style-type: none"> - Tableau 5.4: Cohérence onglet c_ind et clé_UO sur blanchisserie et restauration - Tableau 5.5:Comparaison ICR calculés à partir du PMSI et ICR déclarés dans le RTC
6 - Analyse des coûts d'UO des SA définitives	Ajout du tableau 6.2: Nombre de repas et de kilos de linge consommés par jour
7- Activités spécifiques	Suppression du tableau 7.1 : Montant des charges de fonctions auxiliaires rajoutées sur les activités spécifiques par rapport à 2015

0 Contrôles préalables

Tableau 0.1 : Les contrôles préalables

Source : Onglet Identification

Attention: Le recueil des clés de répartitions pour la LM devient obligatoire à partir de la campagne 2017.

Date de la commande de traitement des tableaux de contrôle	Version ARCAH de l'établissement	Version de VALID-RTC	Recueil par compte et par SA du RTC 2016

Objectifs

Vérifier la version du logiciel utilisée par l'établissement et connaissance des options choisies par l'établissement.

Focus

Ce tableau est un préalable à l'analyse des données.

1ère colonne du tableau « Date de la commande de traitement des tableaux de contrôle »

Ce tableau est donné à titre indicatif et ne sert pas au contrôle.

2ème colonne du tableau « Version ARCAH de l'établissement »

La version ES doit être identique à la version attendue.

La version attendue est affichée sur la plateforme e-rtc <https://ertc.atih.sante.fr>.

Actions

2ème colonne du tableau « Version du logiciel »

Si la version attendue est différente de celle de l'ES, celui-ci doit télécharger la dernière version du logiciel disponible sur le site de l'ATIH dans la partie Espace de téléchargement. L'installation d'une nouvelle version n'efface pas les données déjà saisies.

3ème colonne du tableau « Version de VALID-RTC »

Le tableau donne la version de VALID-RTC à titre indicatif.

4ème colonne « Recueil par compte et par SA du RTC 2016 »

Cette colonne permet à savoir si l'ES a utilisé le recueil par compte l'année dernière.

Tableau 0.2 : Découpage de l'établissement

Tableau 0.2.1 : Nombre de SA créées par type de SA

Source : Onglet (cpte)_CN.

Type de SA	Nombre de SA
SAC MCO	
SAC SSR	
SAC PSY	
HAD	
SAMT Labo INT	
SAMT Imagerie INT	
SAMT Autres INT	
SAMT Labo ST	
SAMT Imagerie ST	
SAMT Autres ST	
SAMT Bloc INT	
SAMT Bloc ST	
SAMT Plateau Psy	
CONSULT MCO	
CONSULT SSR	
CONSULT PSY	
ACTSPE MCO	
ACTSPE SSR	
ACTSPE PSY	

Objectifs

Ce tableau est donné à titre informatif : il est utile pour l'analyse, afin d'avoir une vision globale du découpage de l'établissement.

Tableau 0.2.2 : Type de la restauration et la blanchisserie

Source : Onglet Recueil des UO

Libellé saisi	Interne ou sous-traité
Restauration	
Blanchisserie	

Objectifs

Ce tableau est donné à titre informatif : il est utile pour l'analyse, afin de connaître le fonctionnement de la blanchisserie et de la restauration de l'établissement.

Tableau 0.3 : Contrôles à la saisie

Source : Onglet Contrôle saisie RTC

Identification	Descriptif du contrôle	Résultat du contrôle	Commentaires

Objectifs

Il s'agit des premiers contrôles de la saisie dans l'ARCAH RTC 2017.

Les commentaires saisis dans l'ARCAH seront affichés dans ce tableau.

Action

S'il existe des contrôles qui ne sont pas atteints, l'ES doit retourner dans le classeur ARCAH pour vérifier et corriger si besoin.

1.1 Contrôles fondamentaux du RTC – RTC

Tableau de synthèse des fondamentaux du RTC

-----Conclusion des fondamentaux du RTC-----

Source : Résultats des 3 tableaux suivants

ATTENTION: Si vous n'avez pas atteint les 3 critères, vous devez modifier vos données avant de poursuivre les analyses.

Le nombre de critère(s) réalisé(s) sur les 3 fondamentaux figure ci-dessous.

Objectifs

Contrôler que les 3 fondamentaux du RTC sont réalisés : le respect de ces trois conditions constitue, en effet, le minimum attendu en termes de qualité des données transmises à l'ARS.

Les données du CF ne sont pas disponibles à ce jour dans VALID-RTC. Nous vous tenons informé sur AGORA et sur le site de l'ATIH de leur mise à disposition.

Focus

Le nombre de critères réalisés doit être égal à 3.

Actions

Si les fondamentaux du RTC ne sont pas atteints (tableaux 1.1, 1.2 et 1.3), il est nécessaire à l'ES de réaliser les corrections pour atteindre les 3 critères attendus préalablement à la poursuite de l'analyse des tableaux de contrôle.

Tableau 1.1.1 : Comparaison entre le RTC et le CF

Focus :

- Non prise en compte des retraitements
- Basculement des montants CT2 du RTC vers PT3 en ce qui concerne les variations de stocks pour être comparable à la saisie du CF
- Le critère 1 est assoupli et sera atteint si le total des charges du CF = total des charges du RTC et si le total des produits du CF = total des produits du RTC (et non plus par titre)
- Le montant des reclassements extracomptables est affiché.

Tableau 1.1.1.a: Comparaison du total des charges RTC et CF - Charges par titre donné à titre informatif

Sources : Onglet CRP d'ARCAH RTC et onglet B1_H du Compte Financier.

Cellule en orange = écart > |1 000|

	Charge incorporable de l'onglet CRP RTC (A)	Charge non incorporable de l'onglet CRP RTC (B)	Total des charges du RTC (C=A+B)	Reclassement extra-comptable du RTC	Total des charges du CF (D)	Ecart en euro (C-D)
Titre 1 : Total Charges de personnel						
Titre 2 : Charges à caractère médical						
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général						
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles						
Total des charges brutes (T1 + T2 + T3 + T4)						

Tableau 1.1.1.b: Comparaison du total des produits RTC et CF - Produits par titre donné à titre informatif

Sources : Onglet CRP d'ARCAH RTC et onglet B1_H du Compte Financier.

Cellule en orange = écart > |1 000|

	Produit déductible de l'onglet CRP RTC (A)	Produit non déductible de l'onglet CRP RTC (B)	Total des produits du RTC (C=A+B)	Reclassement extra-comptable du RTC	Total des produits du CF (D)	Ecart en euro (C-D)
Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie						
Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière						
Titre 3 : Autres produits						
Total des produits (PT1 + PT2 + PT3)						

Objectifs

Vérifier, par titre, la cohérence des charges et produits de l'onglet Charges et Produits du CRP avec les données du compte financier transmis à l'ATIH (Critère 1).

Focus

Les écarts (C-D) observés entre les 2 sources de données doivent être nuls.

Il s'agit du premier critère fondamental du RTC : si un des tableaux 1.1.1 et 1.1.2 contient des écarts, le critère n'est pas atteint. En l'absence de données du CF, le critère est non vérifiable et considéré comme non atteint.

Lorsque l'établissement aura transmis ses données du CF à l'ATIH, il devra déposer à nouveau ses données afin de pouvoir vérifier le critère 1.

Le montant des retraitements extracomptable est affiché à titre informatif.

Actions

Si un des écarts est non nul, vous devez consulter l'onglet Charges et Produits du CRP et comparer les montants par compte ou regroupement de compte du CF afin de réaliser les corrections nécessaires.

Des distorsions peuvent être exceptionnellement possibles entre CF et RTC. Dans ce cas, l'ES doit documenter cette modification en utilisant la colonne « commentaires » (colonne O) prévue à cet effet dans l'onglet Charges et Produits du CRP.

Tableau 1.2 : Ventilation totale des charges incorporables et des produits déductibles sur les SA

Source : Onglet (cpte) _CN

Cellule en orange = écart

Catégorie	Charge incorporable et produit déductible de l'onglet CRP (A)	Charge et produit des onglets CN (B)	Ecart en euro (A-B)
Titre 1 : Total Charges de personnel			
Charges de Personnel Médical			
- Charges de personnel médical extérieur			
- Charges de personnel médical salarié			
- Autres charges sociales de médecine du travail et pharmacie pour PM			
Charges de Personnel Non Médical			
- Charges de personnel non médical extérieur			
- Charges de personnel non médical salarié			
- Autres charges sociales de médecine du travail et pharmacie pour PNM			

Titre 2 : Charges à caractère médical			
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général			
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles			
Charges sur exercice antérieur de personnel (PNM)			
Charges sur exercice antérieur de personnel (PM)			
Total des charges brutes (T1 + T2 + T3 + T4)			
Produits hors comptes se terminant en 9 des comptes 63 et 64			
Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489,649)			
Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PI (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489,649)			
Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489,649)			
Total des produits déductibles			
Sous-total charges de personnel brutes atténuées des comptes en 9 (T1 - PT3 terminant en 9)			
Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - produits déductibles)			

Objectifs

Contrôle de l'exhaustivité de la ventilation des charges incorporables et des produits déductibles sur les sections d'analyse (Critère 2).

Focus

Toutes les lignes de la colonne Ecart en euro (A-B) doivent être égales à 0.

Il s'agit du deuxième critère fondamental du RTC : si le tableau contient des écarts, à l'exception des lignes avec des « dont », le critère n'est pas atteint.

Actions

Si un écart est non nul, vous devez consulter les onglets CN ou cpte_CN afin de réaliser les corrections nécessaires.

Pour les ES ayant choisi la ventilation détaillée, vous pouvez consulter la colonne « Vérif : (A) - (B)» (colonne J de l'onglet CN) qui vous indiquera par le code couleur rouge les comptes avec les anomalies suivantes :

- Le reste à affecter est positif : vous n'avez pas ventilé toutes les charges
- Le reste à affecter négatif : vous avez ventilé trop de charges

Tableau 1.3 : Liste des SA ayant des charges nettes > 0 avec des clés de répartitions = 0

Sources : Onglet (cpte) _CN

Type de SA	SA	Libellé	Charges nettes	Nombre de clé

Objectifs

L'objectif du RTC est l'obtention des charges nettes des sections définitives, majorées des charges des sections auxiliaires ; il faut donc que toutes les sections auxiliaires se déversent sur les sections de la fonction définitive. Ce tableau permet de contrôler l'exhaustivité de saisie de clés de répartition, qui sont obligatoire à partir du RTC 2017 (Critère 3).

Focus

Le tableau doit être vide, aucune SA ne doit avoir des clés à 0.
Dès lors qu'il y a une section dans le tableau, le critère n'est pas atteint.

Actions

Si une ou plusieurs sections apparaissent dans le tableau, l'ES doit saisir des clés pour les sections listées dans le tableau dans l'onglet Clé (le cas échéant).

1.2 Validations prioritaires

Tableau de synthèse des validations prioritaires

----- Conclusion des validations prioritaires du RTC -----

Source : Résultats des 6 tableaux suivants

Cellule en orange = critère non atteint

Tableaux	Conclusion
Tableau 1.2.1: Découpage PMSI/RTC	OK / Il reste des SA différentes entre les 2 sources de données
Tableau 1.2.2 : Comparatif de nombre de journées recalculées à partir du PMSI, au total par champ	Atteint / Au moins un champ non atteint
Tableau 1.2.3: Liste des SA vides à supprimer	OK / Il reste des SA à vide
Tableau 1.2.4 : Comparaison de nombre d'ETPR PM / PI / PNM du RTC et du CF 2017	Atteint / Non atteint
Tableau 1.2.5a: Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues	Ok / Il reste des SA sans charges de PM
Tableau 1.2.5b: Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues	Ok / Il reste des SA sans charges de PNM

Découpage

Tableau 1.2.1 : Comparaison du découpage analytique en SAC dans le RTC avec les données du PMSI

Cf Fiche technique : Guide de lecture des TDC 1.2.1 et 1.2.2 de VALID-RTC

Tableau 1.2.2 : Comparatif de nombre de journées recalculées à partir du PMSI au total pour les 4 champs

Cf Fiche technique : Guide de lecture des TDC 1.2.1 et 1.2.2 de VALID-RTC

Tableau 1.2.3 : Liste des SA vides à supprimer

Sources : Onglets (cpte)_CN, cle_UO, ETPR

Type de SA	SA	Libellé

Objectifs

Vérifier si l'ES a créé les SA vides. Le critère est atteint si le tableau est vide.

Focus

Les SA vides sont les SA n'ont pas de charges, pas de clés et pas d'UO. Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concerné ».

Actions

Dans le cas où l'ES a des SA vides, il faut les supprimer si l'ES n'a pas cette SA. Si l'ES a oublié de mettre les charges, les clés et les UO, il faut les ajouter.

Tableau 1.2.4 : Comparaison de nombre d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et du CF 2017

Sources : Onglets ETPR du RTC et données du CF 2017

Type d'ETPR	ETPR du RTC (A)	ETPR du CF (B)	Ecart en % (A-B)/B
PI internes et étudiants			
PM (hors internes et étudiants)			
PNM			

Objectifs

Vérifier, la cohérence de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants), PI (internes et étudiants) et PNM avec les données du compte financier transmis à l'ATIH (onglets AI3_H ou AI3_prive_H du CF).

Le critère est atteint si, pour les 3 types de personnel, l'écart en % du nombre d'ETPR entre RTC et CF n'excèdent pas 5%.

Focus

Les écarts en % observés entre les 2 sources de données doivent être inférieur à |5%|.

Si l'ES ne dispose pas de données du CF, un message indiquera « Pas de données du CF ».

Les intérimaires sont exclus du nombre d'ETPR PM et PNM du CF. Ainsi, il est comparable avec le RTC.

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Charges de personnel

Tableau 1.2.5a: Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PM n'est pas attendu; exclusion des SA vides)

Sources : Onglets ETPR

Type de SA	SA	Libellé	Interne ou sous-traité

Objectifs

Vérifier les SA avec absence de charges de personnel médical sur certaines SA attendues.

Focus

Prendre en compte les SAC, SAMT et Consult sauf SA 93273 Activité Réadaptation - rééducation MCO et HAD

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concernée »

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec absence de charges de personnel médical, l'établissement pourra vérifier ces charges dans l'onglet (Cpte) _CN.

Tableau 1.2.5b: Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PNM n'est pas attendu; exclusion des SA vides)

Sources : Onglets ETPR

Type de SA	SA	Libellé	Interne ou sous-traité

Objectifs

Vérifier les SA avec absence de charges de personnel médical sur certaines SA attendues. Le critère est atteint si le tableau est vide.

Focus

Prend en compte les SAC, SAMT et les sections de consultation sauf SA 93252 Echographie et HAD

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concernée »

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec absence de charges de personnel médical, l'établissement pourra vérifier ces charges dans l'onglet (Cpte) _CN.

2 Découpage analytique

Tableau 2.1 : Liste des modifications effectuées sur les SA entre 2016 et 2017

Sources : Correspondance des SA dans le paramétrage d'ARCAH RTC et onglet (Cpte) _CN.

La correspondance a été réalisée par l'établissement dans ARCAH RTC. Néanmoins, VALID-RTC recode en 'Non concerné' les sections 2016 et 2017 dans le cas où plusieurs SA 2016 correspondent à 1 seule SA 2017 et inversement.

SA 2016	Libellé saisi 2016	SA 2017	Libellé saisi 2017	Evolution du découpage

Objectifs

Contrôler le découpage analytique de l'année par comparaison avec le découpage analytique de l'année précédente.

Focus

La colonne « Evolution du découpage » compare les sections entre 2016 et 2017 :

- Si une SA est nouvelle en 2017 : il est indiqué « Ajouté »
- Si une SA 2016 est supprimée: il est indiqué « Supprimé ».

Si l'établissement n'a pas réalisé l'étape « Correspondance des SA » dans ARCAⁿH RTC, l'ancienne section sera indiquée comme « Supprimé » et la nouvelle section en « Ajouté ».

Exemple :

9327 (SA 2016) : « Supprimé »
93273 (SA 2017) : « Ajouté »

Si l'établissement a réalisé l'étape « Correspondance des SA » dans ARCAⁿH RTC, la colonne pourra afficher « Recodage », lorsque l'établissement a modifié un numéro de section entre 2016 et 2017.

Exemple :

9327 (SA 2016) 93273 (SA 2017) : « Recodage »

La correspondance des SA va permettre la comparaison des résultats par SA, par rapport à 2016. Si celle-ci n'a pas été réalisée dans ARCAⁿH RTC, ces comparaisons ne sont pas possibles.

Les changements dans le découpage analytique par rapport à l'année précédente doivent être vérifiés. Les évolutions dans le découpage analytique par rapport à l'année précédente permettent de se questionner sur l'évolution des activités de l'ES.

Actions

Si l'ES s'aperçoit d'une erreur dans son découpage, il peut le modifier dans la phase de paramétrage. Nous préconisons de réaliser les modifications avant les phases de saisie des charges et des produits des sections.

Si l'ES souhaite **ajouter une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage et crée la section afin d'en isoler les charges et produits. Dans le classeur, une colonne à vide est créée dans le classeur, sans modification des saisies déjà réalisées sur les autres sections.

Si l'ES souhaite **supprimer une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage et supprimer la section concernée. Dans le classeur, la colonne de cette section est supprimée, et par conséquent les charges et produits déjà saisis sur cette section le sont aussi. L'ES veillera à reporter ces charges et, le cas échéant les produits sur les autres sections.

Il est rappelé que le nouveau processus permet de déposer les données issues d'ARCAⁿH RTC autant de fois que l'ES le souhaite afin de générer l'outil VALID-RTC. L'ES transmet les données à l'ARS seulement lorsqu'il valide ses données en cliquant sur « Valider le RTC ».

Tableau 2.2a : Liste des activités spécifiques Psy autres du RTC 2017

Source : Onglet Cle_Uo

SA	Libellé saisi	Nature d'UO saisi	Consignes à donner pour le RTC 2017
PSY038	action dans la communauté adulte	nb d'actions	psy012 à psy022 en fonction de la nature de l'activité

Objectifs

Contrôler que la (ou les) section (s) Activité spécifique Psy autre, coché(s) par l'établissement, n'existe pas dans l'arbre analytique.

Encourager les ES à mettre les libellés pour les SA PSY autres.

La 4^{ème} colonne donne la consigne de traitement de la SA : il se peut que l'établissement doit reclasser les charges de cette section dans une autre section existante dans l'arbre analytique.

Focus

Si la table est vide, un message indiquera : « Aucune SA spécifique PSY autre ajouté ».

Si des sections sont listées, l'ES vérifiera, à l'aide du libellé saisi, que l'arbre analytique ne contient pas l'activité saisie soit en SAC PSY, soit en ambulatoire PSY, soit en activités spécifiques PSY.

Dernière colonne indique les consignes à suivre pour le RTC 2017.

Actions

Si la section créée n'existe pas déjà dans l'arbre analytique, la section est maintenue dans le RTC.

Si la section existe déjà dans l'arbre analytique, l'établissement doit supprimer la section Activité spécifique Psy autre et créer la section issue de l'arbre analytique.

Si l'ES souhaite **ajouter une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage et crée la section afin d'en isoler les charges et produits. Dans le classeur, une colonne à vide est créée dans le classeur, sans modification des saisies déjà réalisées sur les autres sections.

Si l'ES souhaite **supprimer une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage et supprimer la section concernée. Dans le classeur, la colonne de cette section est supprimée, et par conséquent les charges et produits déjà saisis sur cette section le sont aussi. L'ES veillera à reporter ces charges et, le cas échéant les produits sur les autres sections.

Tableau 2.2b : Liste des activités spécifiques Psy autres du RTC 2016

Sources : Onglets UO

SA	Libellé saisi	Nature d'UO saisi	Consignes à donner pour le RTC 2017
PSY042	autres actions de prévention et d'éducation pour la santé	nombre d'actes	A laisser en activité spécifique si l'activité relève des actions pour la communauté sinon, à mettre SAC.

Objectifs

Affichage des activités spécifiques Psy Autres du RTC 2016 avec les consignes pour le RTC 2017 permet de comparer le découpage entre RTC 2016 et 2017.

Tableau 2.3 : Compatibilité de mode de prise en charge des SAC MCO

Source : Onglet cpte_CN

Cellule en orange = Mode de prise en charge n'est pas compatible

SA	Racine SA	Libellé officiel	Libellé saisi	Mode de prise en charge
93331210	9333121	Réanimation néonatale	Réanimation néonatale	Hospitalisation complète
93415101	934151	Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) Adulte - Structure des Urgences Décret 2006-577	Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) Adulte - Structure des Urgences Décret 2006-577	Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)

Objectif

Repérer les incompatibilités de mode de prise en charge des SAC MCO. En effet, si l'ES a choisi les SA 93415 Unité d'hospitalisation de courte durée ou 93331 Réanimation, le mode de prise en charge ne peut pas être « Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris) »

Actions

A vérifier et corriger si le mode de prise en charge n'est pas compatible.

Tableau 2.4 : Section Consultations MCO - Section à créer s'il y a un montant dans le compte 7472 Subventions et participations versées au titre de la PMI

Source : Onglets cpte_CN et CRP

Cellule en orange = Vous devez créer la section Consultations MCO

SA	Montant du compte 7472
Pas de SA CONSULT MCO	10 000

Objectif :

Ce tableau permet de contrôler si l'ES a mis les charges dans le compte 7472 Subventions et participations versées au titre de la PMI et il n'a pas créé de section CONSULT MCO.

Actions :

L'ES devrait créer la section CONSULT MCO.

Tableau 2.5: Vérification de la présence d'une SA UHCD dans le découpage analytique dès lors que l'ES a créé une SAMT Urgences issue du décret

Source : Onglet cpte_CN

Cellule en orange = Vous devez créer ou saisir des charges sur une SAC UHCD

Charges nettes de toutes les SA Urgence	Charges nettes de toutes les SA UHCD
16 000,00	0,00

Objectif :

Ce tableau permet de contrôler si l'ES a créé une SAMT urgences du décret (SA 932111) et il n'a pas créé la section UHCD ou il n'a pas mis de charges nettes sur la SA UHCD.

1^{ère} colonne : totale des charges nettes de toutes les SA urgence du décret

2^{ème} colonne : total des charges nettes de toutes les SA UHCD

Actions :

A partir du moment, l'ES a saisi des charges dans une des SA Urgence du décret, on s'attend à ce que les charges des SA UHCD soient non nulles. Si ce n'est pas le cas, l'ES devrait créer la section UHCD et/ou saisir des charges sur la SA UHCD.

Tableau 2.6: Vérification de déversement de charges de laboratoire et d'imagerie sur les SA urgences

Source : Onglet clé_UO

Cellule en orange = Vous devez créer ou saisir des clés des SAMT Laboratoire et/ou Imagerie

SA Urgence	Libellé de la SA Urgence	Charges nettes de la SA Urgence	Clés des SAMT Laboratoire	Clés des SAMT Imagerie
9321110	SAU - UPATOU	12 108 435,77	2 946 228,37	792 156,03
9321121	Accueil et traitements des urgences pédiatriques	4 074 552,87	777 980,16	313 440,00
9321140	Accueil et traitements des urgences de Gynécologie-Obstétrique	573 610,25	955 572,01	4 944,48

Objectif :

Ce tableau permet de contrôler si l'ES a créé une SAMT urgences et il n'a pas saisi de clés de SAMT Laboratoire et/ou SAMT Imagerie

Actions :

A partir du moment, l'ES a saisi des charges dans une des SA Urgence, on s'attend à ce que l'ES saisi des clés de SAMT Laboratoire et Imagerie sur les SA Urgences.

3 Charges et Produits – RTC Données 2017

Tableau 3.1 : Plan comptable

Tableau 3.1.1 : Cohérence des montants sur les comptes de charges mixtes incorporables/non incorporables ou comptes de produits mixtes déductibles/non déductibles

Source : Onglet du CRP d'ARCAH RTC 2017 et 2016

Catégorie	Numéro de compte	Libellé du compte	Montant total en 2017	Reclassement extra-comptable en 2017	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en 2017	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en 2016	Montant des charges incorporables / produits déductibles en 2017	Montant des charges incorporables / produits déductibles en 2016
CR3C	657	Subventions						
CR4CPM	6721PM	Charges sur exercice antérieur de personnel (PM)						
CR4CPNM	6721PNM	Charges sur exercice antérieur de personnel (PNM)						
CR4C	6722	Charges sur exercice antérieur à caractère médical						
CR4C	6723	Charges sur exercice antérieur à caractère hôtelier et général						
CR4C	6728	Charges sur exercice antérieur - autres						
CR4C	6811285+6811286+6811288	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles : Autres immobilisations						
CR3P	706	Prestations de services						
CR1P	7471	Fonds d'intervention régional (FIR)						
CR3P	7475	Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP)						
CR3P	7477	Subvention de fonctionnement médecine légale						
CR3P	7488	Autres subventions et participations						
CR3P	7721	Ré-émissions de titre suite à annulation sur service clos						
CR3P	7728	Autres Produits sur exercices antérieurs						
CR3P	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						
CR3P	791	Transferts de charges d'exploitation						

Objectifs

Vérifier, compte par compte de charges et de produits mixtes du RTC, les évolutions des montants entre 2 années quand celles-ci sont importantes.

Focus

Faire un focus sur uniquement certains comptes de charges mixtes incorporables/non incorporables et comptes de produits mixtes déductibles/non déductibles.

Actions

Dans le cas d'une erreur de saisie, l'ES peut modifier les montants de l'onglet Charges et produits du CRP. Si, en revanche, l'évolution supérieure à 50% est réelle et justifiée, l'ES doit commenter cette évolution dans la colonne « Commentaires » (colonne O) dans l'onglet Charges et Produits du CRP.

Tableau 3.1.2: Tableau récapitulatif des montants des comptes 77 (produits exceptionnels)

Source : Onglet CRP d'ARCAH RTC 2017 et 2016

Catégorie	Numéro de compte	Libellé du compte	Montant total en 2017	Reclassement extra-comptable en 2017	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en 2017	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en 2016	Montant des charges incorporables / produits déductibles en 2017	Montant des charges incorporables / produits déductibles en 2016
CR3P	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
CR3P	7721	Ré-émissions de titre suite à annulation sur service clos						
CR1P	7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie						
CR1P	7728	Autres Produits sur exercices antérieurs						
CR3P	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						
CR3P	775	Produits des cessions d'éléments d'actifs						
CR3P	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						
CR3P	778	Autres produits exceptionnels						

Objectifs

Vérifier, les comptes 77 Produits exceptionnels du RTC, les évolutions des montants entre 2 années quand celles-ci sont importantes.

Focus

Faire un focus sur une liste restreinte des comptes 77 Produits exceptionnels

Actions

Dans le cas d'une erreur de saisie, l'ES peut modifier les montants de l'onglet Charges et produits du CRP. Si, en revanche, l'évolution supérieure à 50% est réelle et justifiée, l'ES doit commenter cette évolution dans la colonne « Commentaires » (colonne O) dans l'onglet Charges et Produits du CRP.

Tableau 3.1.3: Liste des comptes avec reclassement extra-comptable et commentaires et autres comptes avec commentaires

Source : Onglet CRP

Cellule en orange = Vous devez saisir des commentaires si vous avez fait un reclassement extra-comptable

Cellule en orange = Vérifier les comptes avec reclassement dans une seule SA (Montant retraité = 0)

Catégorie	N° de compte	Intitulé du compte	Montant issu de la balance (A)	Reclassement extra-comptable (B)	Montant retraité (C) =(A)+(B)	commentaires
CR4C	6723	Charges sur exercice antérieur à caractère hôtelier et général	750 025	0	750 025	aaaaaaa
CR1CPNM	6334PNM	Cotisations au CNG/ Privé ex-DG : Participation des employeurs à l'effort de construction (PNM)	4 000,00	567,00	4 567,00	
CR3C	606263	Linge et habillement	10 000,00	-10 000,00	0,00	

Objectifs

- Afficher les commentaires saisis dans l'onglet CRP
- Vérifier si l'ES a une explication lorsqu'il a fait un reclassement extra-comptable,

- Le montant d'un compte avec une affectation automatique a été basculé en totalité vers un autre compte, on s'attend à ce que l'ES commente ce changement

Focus / Actions

- L'affichage du commentaire de l'onglet CRP permet aux ES et aux ARS de ne pas retourner dans le classeur d'ARCAH
- Si l'ES a fait un reclassement extra-comptable, on s'attend à ce qu'il ait une explication dans la colonne « Commentaire » si ce n'est pas le ça, les cellules seront en orange.
- Le montant d'un compte avec une affectation automatique peut être basculé en totalité vers un autre compte en utilisant les reclassements extra-comptables.
Par exemple : Pour le compte 606263 « linge et habillement », l'ES a saisi 10.000€ dans la colonne « Montant issu de la balance » et -10.000€ dans la colonne « Reclassement extra-comptable », au final, le montant retraité est nul. Il est possible que l'ES a dû basculer la totalité des charges du compte de ce compte vers un autre compte. On s'attend donc à ce que l'ES explique ce changement.

Tableau 3.2 : Affectation des charges et des produits

Tableau 3.2.1 : Pourcentage du titre 2 dans la SA Pharmacie

Sources : Onglet (Cpte) _CN

Rappel de l'imputation du T2 de pharmacie : les médicaments, DM et DMI doivent être ventilés sur les SA consommatrices y compris sur la section Remboursement de frais des CRA

Cellule en orange = Restant en pourcentage supérieure à 10%

Code de la SA Pharmacie	Restant sur la SA Pharmacie en 2017 en euros (A)	Montant des charges du titre 2 en 2017 (B)	Restant sur la SA Pharmacie en 2017 en % (A/B)	Restant sur la SA Pharmacie en 2016 en euros (C)	Montant des charges du titre 2 en 2016 (D)	Restant sur la SA Pharmacie en 2016 en % (C/D)
9361						

Objectifs

Les charges de médicaments et de DMI doivent être ventilées sur les services de soins consommateurs. Le tableau permet de vérifier qu'il en reste peu sur la section Pharmacie (seuls les produits périmés ou détruits doivent y figurer).

Focus

Le % de titre 2 restant sur la section Pharmacie doit être faible (inférieur à 10%, observation échantillon ENC). Il est rappelé que les médicaments consommés par les budgets annexes et les activités subsidiaires sont à ventiler en charges directes sur ces sections.

Actions :

Si le % de titre 2 est important, l'ES doit revoir ses affectations du titre 2 sur les sections consommatrices et les modifier dans les onglets cpte_CN ou CN.

Tableau 3.2.2a (exploratoire): Comparaison avec les données de FICHCOMP : MED avec le compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques

Cellule en orange = Ecart > [50%]

Sources : Onglet CRP et tableau [1.V.2.VMED] d'OVALIDE

Montant du compte 60212 (A) RTC	Dépenses de molécules onéreuses (B) FICHCOMP	Ecart en pourcentage (A-B)/B

Objectifs

Contrôler les montants du compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques dans le RTC par comparaison avec le montant des dépenses de molécules onéreuses dans FICHCOMP.

La colonne B = la somme des dépenses de molécules onéreuses de 3 champs MCO, SSR et HAD

- MCO : Tableau [1.V.2.VMED] B : Valorisation des dépenses de molécules onéreuses
- SSR : Tableau [1.V.2.VMED] : Description des molécules onéreuses
- HAD : Tableau [1.V.2.VMED] B : Valorisation des dépenses de molécules onéreuses

Focus

Il s'agit d'un contrôle exploratoire. L'écart en % entre les deux sources de données supérieur ou égal à |50%| est mis en alerte orange dans le tableau

Si l'ES ne dispose pas de données de FICHCOMP, un message indiquera « Pas de données de FICHCOMP MED»

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes (> |50%|) entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Tableau 3.2.2b (exploratoire): Comparaison avec les données de FICHCOMP : MED ATU avec le compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU

Cellule en orange = Ecart > [50%]

Sources : Onglet CRP et tableau [1.V.2.MATU] d'OVALIDE

Montant du compte 60213 (A) RTC	Montant de médicaments avec ATU (B) FICHCOMP	Ecart en pourcentage (A-B)/B

Objectifs

Contrôler les montants du compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU dans le RTC par comparaison avec le montant des médicaments avec ATU dans FICHCOMP.

La colonne B = la somme des montants de médicaments avec ATU de 3 champs MCO, SSR et HAD :

- MCO : Tableau [1.V.2.MATU] A : Médicaments avec ATU
- SSR : Tableau [1.V.2.MATU] A: Médicaments avec ATU
- HAD : Tableau [1.V.2.MATU] B : Diagnostic principal par UCD - Médicaments avec ATU

Focus

Il s'agit d'un contrôle exploratoire. L'écart en % entre les deux sources de données supérieur ou égal à |50%| est mis en alerte orange dans le tableau.

Si l'ES ne dispose pas de données de FICHCOMP, un message indiquera « Pas de données de FICHCOMP MED ATU »

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes (> |50%|) entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Tableau 3.2.3 : Liste des SA avec des charges nettes négatives

Sources : Onglet CN

Type de SA	SA	Libellé saisi de la SA	CT1	CT2	CT3	CT4	PT	Charge nette

Objectifs

Vérifier l'absence de montants négatifs sur les charges nettes.

Focus

Dans le cas de sections présentes dans le tableau, l'ES vérifiera ses affectations afin de les corriger. Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concerné »

Actions

Pour les sections ayant des montants négatifs, l'ES vérifiera la nature des produits qu'il a déduits sur ces sections et pourra discuter avec son ARS des affectations réalisées.

Tableau 3.2.4 : Contrôle de cohérence sur l'affectation des charges et des produits sur les sections structure immobilier et structure financière

Source : Onglet (cpt)_CN et CRP

Cellule en orange = (A) > (B)

	Numéro de compte	Intitulé du compte	Données issues de l'onglet CRP (A)	Données issues de la section structure immobilier de l'onglet CN (B)	Ecart
Structure immobilier du titre 3	61322	Locations immobilières			
	614	Charges locatives et de copropriété			
	61522	Entretien et réparations sur biens immobiliers			
	63512	Taxes foncières			
	63513	Autres impôts locaux			
	Total				
Structure immobilier du titre 4	681122	Agencement et aménagement des terrains			
	681123	Constructions sur sol propre			
	681124	Constructions sur sol d'autrui			
	Total				
Structure financière du titre 4	6611	Intérêts des emprunts et dettes			
	6615	Intérêts des comptes courants créditeurs			
	Total				

Objectifs

Vérifier la cohérence des affectations sur les 2 sections de structure immobilière et financière.

Focus

Tous les indicateurs de la colonne Ecart (B-A) doivent être nuls.

Actions

Chaque écart doit faire l'objet d'une correction. Les montants des comptes en écart doivent être ventilés sur les sections attendues dans les titres adéquats.

Tableau 3.2.5 : Validation des charges et des recettes des activités subsidiaires et du remboursement des frais des CRA

Source : Onglet C_ind

Cellule en orange = Marge négative ou taux de marge > 50% pour Act. Subs ou Marge différente de 0 pour CRPA

SA	Libellé	Recette (A)	Charge nette majorée (B)	Marge sur coût complet (C=A-B)	Ecart	Taux de marge sur coût complet (C/B)
ACT_SUBSID1	Rétrocessions de médicaments					
ACT_SUBSID2	Mises à disposition de personnels facturés					
ACT_SUBSID3	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (sauf 70824)					
ACT_SUBSID4	Autres ventes de biens et services					
CRPA_HGHT	Remboursements des frais des CRA hors GHT					
G	Remboursements des frais du budget G					

Objectifs

Ce tableau permet d'étudier la cohérence des marges sur les 4 activités subsidiaires et la section Remboursement de frais des CRA (CRPA).

Focus

La marge de la section CRPA doit être nulle.

Actions

Au niveau national, l'ATIH constate que beaucoup d'ES n'identifient pas de charges sur les activités subsidiaires alors qu'il existe une recette sur ces activités. L'ES est encouragé à isoler, dans l'onglet C_ind, des charges directes (haut de tableau) et des charges de fonctions support (bas du tableau) pour ces activités et pour la section CRPA.

Tableau 3.2.6 : Commentaires dans l'onglet cpte_CN

Source : Onglet cpte_CN

	Informations recueillies	Total CRP (A)	Montant total de l'onglet (B)	ECART (A) - (B) doit être nul	Commentaires
CT1	Total Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	

Objectifs

Afficher les commentaires saisis dans l'onglet cpte_CN. Ce tableau permet aux ARS de visualiser les commentaires directement sans devoir retourner dans le classeur d'ARCAH de l'ES.

4 Contrôle sur la saisie des ETPR

Tableau 4.1 : Evolution du nombre d'ETPR, des charges, du coût de PM (hors internes et étudiants) / PI / PNM entre 2016 et 2017 et écart du coût de PM (hors internes et étudiants) / PNM par rapport au référentiel

Sources : Onglet ETPR de ARCAH RTC 2017 / 2016 et la base de référentiel sur les coûts d'ETPR du RTC 2016

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en gris = Les modes de prises en charges et/ou Interne/sous-traité de l'année 2017 et 2016 sont différents

Cellule en jaune = Il manque des ETPR ou il manque des charges

							Personnel médical hors internes et étudiants (1)												
Type de SA	SA	Libellé	Mode de prise en charge en 2016	Interne ou sous-traité en 2016	Mode de prise en charge en 2017	Interne ou sous-traité en 2016	Nb de PM en 2016	Charges de PM en 2016	Coût de PM en 2016	Nb de PM en 2017	Charges de PM en 2017	Coût de PM en 2017	Evolution du nb de PM en %	Evolution des charges de PM en %	Evolution du coût de PM en %	Racine de la SA du référentiel utilisée	Coût de PM du référentiel RTC 2016 de la catégorie de l'ES	Ecart par rapport au référentiel en %	

Objectifs

Tableau unique avec toutes les données par section :

- Comparer les nombres, les charges et les coûts d'ETPR entre 2017 et 2016.
- Comparer les coûts unitaires d'ETPR 2017 au référentiel national du RTC 2016 pour la catégorie de l'établissement.

Focus

Les sections ayant un écart de +/- 50% sont affichées en orange.

Un message « il manque des ETPR » sera affiché dans la cellule « Nombre d'ETPR » si l'ES n'a pas renseigné du nombre d'ETPR.

Idem pour les charges.

Les coûts d'ETPR utilisés sont :

- Personnel médical hors internes et étudiants nettés des comptes 6...9
- Personnel internes et étudiants nettés des comptes 6...9
- Personnel non médical nettés des comptes 6...9

Les coûts d'ETPR calculé avec les charges exceptionnelles n'ont pas été retenus pour le RTC 2017.

Lors de la comparaison du coût d'ETPR de l'ES et du référentiel, s'il n'existe pas le niveau de finesse du référentiel, la comparaison sera effectuée avec le niveau agrégé (si ce dernier existe).

Actions

L'ES devrait saisir les charges ou les nombre d'ETPR si il y a le message « il manque des ETPR » ou « il manque des charges » dans le tableau.

L'ES pourra analyser la source de l'écart observé pour chaque section concernée : cet écart provient-il des charges ou du nombre d'ETPR déclaré ? L'ES pourra être amené à corriger ses données dans les onglets ETPR ou cpte_CN ou CN.

Tableau 4.2 : Evolution du nombre d'ETPR entre 2016 et 2017, par grande famille de SA

Sources : Onglet ETPR d'ARCAAnH RTC 2017 et 2016

Cellule en orange = évolution supérieure à |50%|

Grandes familles de SA	Nombre de PM hors internes et étudiants (1)			Nombre de PI internes et étudiants (2)			Nombre de PNM (3)		
	2017 (A)	2016 (B)	Evolution en % ((A-B)/B)	2017 (E)	2016 (F)	Evolution en % ((E-F)/F)	2017 (C)	2016 (D)	Evolution en % ((C-D)/D)

Objectifs

Comparer le nombre d'ETPR par grande famille de SA entre 2017 et 2016.

Focus

La cellule apparaît en orange lorsque l'écart entre les deux années est supérieur à 50 %

Si aucune section n'est concernée, le tableau indique « Non concerné ».

Actions :

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier et les valider. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'ETPR erronés.

Tableau 4.3 : Evolution des coûts moyens d'ETPR entre 2016 et 2017, par grande famille de SA

Sources : Onglet ETPR d'ARCAAnH RTC 2017 et 2016

Cellule en orange = évolution supérieure à |50%|

Grandes familles de SA	Coût moyen de PM hors internes et étudiants (1)			Coût moyen de PI internes et étudiants (2)			Coût moyen de PNM (3)		
	2017 (A)	2016 (B)	Evolution en % ((A-B)/B)	2017 (E)	2016 (F)	Evolution en % ((E-F)/F)	2017 (C)	2016 (D)	Evolution en % ((C-D)/D)

Objectifs

Comparer les coûts unitaires d'ETPR par grande famille de sections entre 2017 et 2016.

Focus

La cellule apparaît en orange lorsque l'écart entre les deux années est supérieur à 50 %

Le calcul du coût moyen d'ETPR par grande famille de SA est le suivant : Somme des charges des SA de la même famille SA divisé par la somme de leurs nombres d'ETPR.

Actions :

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier auprès de l'ARS. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'ETPR ou bien du montant des charges de personnel affectées.

Tableau 4.4 : Comparaison de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et de l'EPRD de l'année 2018 sur les données 2017

Sources : Onglets ETPR du RTC 2017 et ETP H de l'EPRD 2018

Type d'ETPR	ETPR du RTC (A)	ETPR de l'EPRD (B)	Ecart en % (A-B)/B
PI internes et étudiants			
PM (hors internes et étudiants)			
PNM			

Objectifs

Vérifier, la cohérence de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants), PI (internes et étudiants) et PNM avec les données de l'EPRD de l'année 2017 sur les données 2017

Focus

Les écarts en % observés entre les 2 sources de données doivent être inférieur à |5%|.

Si l'ES ne dispose pas de données d'EPRD, un message indiquera « Pas de données d'EPRD ».

Les intérimaires sont exclus du nombre d'ETPR PM et PNM de l'EPRD. Ainsi, il est comparable avec le RTC.

Note : Il existe un biais entre le recueil des ETPR dans l'EPRD et le RTC : les ETPR liés à la permanence des soins sont comptabilisés dans le RTC mais pas dans l'EPRD

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

5 Analyse des coûts d'UO des SA auxiliaires

Tableau 5.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges, du coût d'UO des SA auxiliaires entre 2016 et 2017 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel

Source : Onglets cle_UO de ARCAH RTC 2017 - 2016 et la base de référentiel sur les coûts d'UO du RTC 2016

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en gris = Les natures des UO et/ou les modes de prises en charges et/ou Interne/sous-traité de l'année 2017 et 2016 sont différents

Cellule en jaune = il manque des UO ou il manque des charges

			2016						2017						Evolution 2017 vs 2016			Coût d'UO référentiel		
Type de SA	SA	Libellé	Nature d'UO en 2016	Interne ou sous-traité en 2016	Mode de prise en charge en 2016	Nombre d'UO en 2016 (B)	Charges en 2016 (D)	Coût d'UO en 2016 (F)	Nature d'UO en 2017	Interne ou sous-traité en 2017	Mode de prise en charge en 2017	Nombre d'UO en 2017 (A)	Charges en 2017 (C)	Coût d'UO en 2017 (E)	Evolution du nb d'UO en % (A-B)/B	Evolution des CNM en % (C-D)/D	Evolution du coût d'UO en % (E-F)/F	Racine de la SA du référentiel utilisée	Coût d'UO du référentiel RTC 2016 de la catégorie de l'ES	Ecart en % par rapport au coût du référentiel

Objectifs

Tableau unique avec toutes les données par section :

- Comparer le nombre d'UO, les charges, les coûts d'UO des SA auxiliaires entre 2017 et 2016
- Comparer le coût d'UO de la SA auxiliaires avec le coût d'UO du référentiel national RTC 2016, par la catégorie de l'établissement.

Focus

Attention, dans le cas de nature d'UO différentes entre 2016 et 2017, l'ES ne peut pas vérifier sa comparaison. Les lignes de ces sections sont néanmoins affichées mais apparaissent en grisées mais l'évolution n'est pas calculée.

Les charges utilisées dans le calcul des coûts d'UO des SA auxiliaires :

- LGG et LM : Total des charges brutes
- SAMT : Total des charges brutes + LM via les clés ou au prorata du T2

Les évolutions de plus de |50%| figurent en orange.

Un message « il manque des UO » sera affiché dans la cellule « Nombre d'UO » si l'ES n'a pas renseigné du nombre d'UO. Idem pour les charges.

Lors de la comparaison du coût d'UO de l'ES et du référentiel, s'il n'existe pas le niveau de finesse du référentiel, la comparaison sera effectuée avec le niveau agrégé (si ce dernier existe).

Actions

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier auprès de l'ARS. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'UO erronés.

Tableau 5.2: Liste des SA avec clé demandée = OUI dans le cas où nombre de clés = charges (hors clé automatique)

Sources : Onglets (Cpte)_CN, Cle_UO

Type de SA	SA	Libellé	UO demandée dans le RTC 2017	Nombre d'UO	Charges nettes	Charges brutes
			Oui			

Objectifs

Vérifier le nombre de clé saisi (hors clé automatique).

Focus

Si la nature de clé demandé est celle du RTC, le nombre de clés ne peut pas être égal aux charges de la SA (hors la nature Euros charges brutes)

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concernée »

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec la nature de clé du RTC et nombre de clé = charges, l'ES doit vérifier soit la nature de clé de la SA, soit les clés de répartition.

Le nombre de clé peut être égal aux charges, si l'ES n'utilise pas la même nature de clé du RTC.

Si l'ES utilise la même nature de clé, il faut corriger le nombre de clé de répartition.

Tableau 5.3: Liste des SA avec UO demandée =OUI dans le cas où nombre d'UO =charges (hors UO automatique)

Sources : Onglets (Cpte)_CN, Cle_UO

Type de SA	SA	Libellé	UO demandée dans le RTC 2017	Nombre d'UO	Charges nettes	Charges brutes
			Oui			

Objectifs

Vérifier le nombre d'UO saisi (hors clé automatique).

Focus

Si la nature d'UO demandé est celle du RTC, le nombre d'UO ne peut pas être égal aux charges de la SA (hors la nature Euros charges brutes)

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concernée »

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec la nature d'UO du RTC et nombre d'UO = charges, l'ES doit vérifier soit la nature d'UO de la SA, soit les UO.

Le nombre d'UO peut être égal aux charges, si l'ES n'utilise pas la même nature d'UO que dans le RTC.

Si l'ES utilise la nature de clé du RTC, il faut corriger le nombre d'UO.

Tableau 5.4: Cohérence de saisie entre onglet C_ind et Clé_UO sur les SA Blanchisserie et Restauration pour l'ACT_SUB3 et CRPA

Sources: Onglets c_ind, cle_UO

Cellule en orange = Vous devez saisir les charges ou les nombre d'UO

SA	Nombre d'UO Restauration (cle_UO)	Charges indirectes Restauration (c_ind)	Nombre d'UO Blanchisserie (cle_UO)	Charges indirectes Blanchisserie (c_ind)
ACT_SUB3: Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (sauf 70824)	5 069	61 049	0	200 000
CRPA: Remboursements des frais des CRA hors GHT et budget G	317 247	0	388 217	328 868

Objectifs

Vérifier la cohérence entre la saisie dans l'onglet c_ind et l'onglet clé_UO sur la SA Blanchisserie et Restauration.

Actions

Si l'ES a saisi les charges indirectes de la SA Restauration ou Blanchisserie consommées par l'activité subsidiaire ARCT_SUB3 « Prestations délivrées aux usagers et accompagnants », il devrait saisir les nombres d'UO de la SA Restauration ou Blanchisserie sur les SA ACT_SUB3; et inversement.

Pareil pour la SA CRPA Remboursements des frais des CRA hors GHT et budget G.

Tableau 5.5: Comparaison ICR calculés à partir du PMSI et ICR déclarés dans le RTC

Sources: Onglet cle_UO du RTC et les données du PMSI

Cellule en orange = écart supérieur à |20%|

Groupe de SAMT	Nombre d'ICR déclaré dans le RTC (A)	Nombre d'ICR calculés à partir du PMSI - médecins salariés (B)	Ecart en % (A-B/B)	Nombre d'ICR calculés à partir du PMSI - médecins non-salariés (C)	Ecart en % (A-C/C)
SAMT de dialyse	10 000	8 900	11%	6 500	35%
SAMT de radiothérapie	10 000	7 000	30%	4 500	55%
SAMT d'anesthésie	10 000	12 000	-20%	9 000	10%

Objectifs

Vérifier que le nombre d'ICR déclaré dans le RTC est comparable à ceux calculés à partir du PMSI.

Focus

1^{ère} colonne : La somme des ICR déclarés dans le RTC par groupe de SAMT : Dialyse, Radiothérapie et Anesthésie.

2^{ème} colonne : Informations issues du RSA pour la liste des actes convertis en ICR avec les médecins salariés

3^{ème} colonne : Ecart en pourcentage entre le nombre d'ICR dans RTC et le nombre ICR calculé à partir du PMSI avec les médecins salariés.

4^{ème} colonne : Informations issues du RSA pour la liste des actes convertis en ICR avec les médecins non-salariés

5^{ème} colonne : Ecart en pourcentage entre le nombre d'ICR dans RTC et le nombre ICR calculé à partir du PMSI avec les médecins non-salariés.

Comme dans le PMSI et dans le RTC, nous ne pouvons pas savoir si les médecins sont salariés ou non, nous calculons donc l'ICR avec médecins salariés et médecins non-salariés. Nous regardons l'écart le plus faible entre le PMSI et le RTC afin de savoir si l'établissement a des médecins salariés ou non-salariés.

Exemple : si l'écart entre le nombre d'ICR déclaré dans le RTC et le nombre d'ICR calculés à partir du PMSI - médecins salariés est plus proche de 0 que l'écart entre le nombre d'ICR déclaré dans le RTC et le nombre d'ICR calculés à partir du PMSI - médecins non-salariés, on considère que l'établissement a des médecins salariés. Les colonnes sur les médecins non-salariés sont donc grisées.

Actions

Si le tableau montre une anomalie, c'est-à-dire un écart absolu de plus de 20%, il faudrait que l'ES vérifie si il a bien pris l'ensemble des actes et la bonne version de l'échelle ICR utilisé dans le RTC.

Tableau 5.6: Comparaison nombre de résumé PMSI déclarés dans le RTC et nombre de résumé calculé à partir du PMSI

Sources: Onglet cle_UO du RTC et les données du PMSI

Cellule en orange = écart supérieur à |20%|

Champs	Nombre de résumé PMSI déclaré dans le RTC (A)	Nombre de résumé calculé dans le PMSI (B)	Ecart en % (A-B/B)
SAC MCO			
SAC SSR			
SAC PSY			
HAD			

Objectifs

Vérifier que le nombre de résumé PMSI déclaré dans le RTC est comparable à ceux calculés à partir du PMSI pour chaque champ.

Focus

Nombre de résumé PMSI :

- SSR : les Résumés Hebdomadaires Anonymes (RHA) ;
- MCO : les Résumés de Sortie Anonymes (RSA) ;
- HAD : les Résumés Anonymes Par Sous-Séquences (RAPSS).
- PSY : RPSA et RAAA

6 Analyse des coûts d'UO des SA définitives

Tableau 6.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges nettes, du coût d'UO des SA auxiliaires entre 2016 et 2017 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel

Source : Onglet Cle_UO d'ARCAH RTC 2017 et 2016

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en gris = Les natures des UO et/ou les modes de prises en charges et/ou Interne/sous-traité de l'année 2017 et 2016 sont différents

Cellule en jaune = il manque des UO ou il manque des charges

			2016						2017						Evolution 2017 vs 2016			Coût d'UO référentiel		
Type de SA	SA	Libellé	Nature d'UO en 2016	Interne ou sous-traité en 2016	Mode de prise en charge en 2016	Nombre d'UO en 2016 (B)	Charges en 2016 (D)	Coût d'UO en 2016 (F)	Nature d'UO en 2017	Interne ou sous-traité en 2017	Mode de prise en charge en 2017	Nombre d'UO en 2017 (A)	Charges en 2017 (C)	Coût d'UO en 2017 (E)	Evolution du nb d'UO en % (A-B)/B	Evolution des CNM en % (C-D)/D	Evolution du coût d'UO en % (E-F)/F	Racine de la SA du référentiel utilisée	Coût d'UO du référentiel RTC 2016 de la catégorie de l'ES	Ecart en % par rapport au coût du référentiel

Objectifs

Tableau unique avec toutes les données par section:

- Comparer le nombre d'UO, les charges nettes, les coûts d'UO des SA définitives entre 2017 et 2016
- Comparer le coût d'UO de la SA définitives avec le coût d'UO du référentiel national RTC 2016, par la catégorie de l'établissement.

Focus

Attention, dans le cas de nature d'UO différentes entre 2016 et 2017, l'ES ne peut pas vérifier sa comparaison. Les lignes de ces sections sont néanmoins affichées mais apparaissent en grisées mais l'évolution n'est pas calculée.

Les évolutions de plus de |50%| figurent en orange.

Un message « il manque des UO » sera affiché dans la cellule « Nombre d'UO » si l'ES n'a pas renseigné du nombre d'UO

Idem pour les charges.

Lors de la comparaison du coût d'UO de l'ES et du référentiel, s'il n'existe pas le niveau de finesse du référentiel, la comparaison sera effectuée avec le niveau agrégé (si ce dernier existe).

Actions

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier auprès de l'ARS. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'UO erronés

Tableau 6.2 : Nombre de repas et de kilos de linge consommés par jour

Source : Onglet Cle_UO

Type de SA	SA	Libellé	Nombre de journée de la SAC (A)	Nombre de repas au total (B)	Nombre de repas par jour (B/A)	Nombre de kg de linge au total (C)	Nombre de kg de linge par jour (C/A)
SAC_MCO	93331210	Réanimation néonatale	8 004,76	932,61	0,12	21 899,14	2,74
SAC_MCO	93331220	Réanimation pédiatrique	1 725,74	778,39	0,45	8 035,00	4,66
SAC_MCO	9333140	Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)	7 129,00	6 210,00	0,87	46 429,31	6,51

Objectifs

Contrôler la cohérence entre les nombres de journée PMSI de la SAC et le nombre de repas / kg de linge consommé par la SAC.

Focus

Le contrôle est effectué seulement sur les SA auxiliaires 9313 : Restauration et 9314 : Blanchisserie

Nous n'avons pas mis les seuils cette année. Cela pourrait évoluer en cours campagne ou la prochaine campagne. Ce tableau est à titre informatif pour l'ES.

7 Activités spécifiques

Tableau 7.1 : Evolution des charges affectées sur les act. Spé par rapport à 2016

Sources : Onglet Cle_UO 2017 et 2016

Cellule en orange = Evolution supérieure à [50%]

Type de SA	SA	Libellé	Titre 1 : Total Charges de personnel	Titre 2 : Charges à caractère médical	Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	Total des produits déductibles	Charges nettes (CT1 + CT2 + CT3 + CT4 - PT3) 2017 (A)	Charges nettes (CT1 + CT2 + CT3 + CT4 - PT3) 2016 (B)	Evolution 2017/2016 en % ((A-B)/B)	Charges nettes majorées 2017 (C)	Charges nettes majorées 2016 (D)	Evolution 2017/2016 en % ((C-D)/D)

Objectif

Vérifier les charges nettes et les charges nettes majorées affectées sur les activités spécifiques par la comparaison avec le RTC 2016

Focus

Dans ce tableau, les charges par titre, les produits déductibles du RTC 2017 sont également affichés.

Les évolutions de plus de |50%| figurent en orange.

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Pas d'activités spécifiques »

Action

Si l'évolution est supérieure à |50%|, l'ES pourra vérifier les clés de répartition dans onglet « Clé_UO » et/ou les charges/produits dans l'onglet (Cpte)_CN.